



Aurignac, le 14 septembre 2006

Monsieur le Président  
de la Communauté de Communes  
du Canton d'Aurignac

A

Monsieur... *Michel*... *CABE*...

Monsieur,

Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunira le **mercredi 27 septembre prochain à 21 heures**, dans les locaux de la Communauté de Communes.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Centre de Gestion Médecine du Travail,
- Personnel
- Fourgon mortuaire,
- Annulation de la délibération concernant la SPA,
- Conseil Général : demande de délibération pour les subventions,
- Eco Emballages,
- Modification de la délibération concernant le régime indemnitaire,
- Marché épareuse,
- Logements deuxième phase : choix de l'architecte,
- Portage de repas,
- Documents d'urbanisme,
- Pronomades,
- MARPA,
- Questions diverses.

*précise = 75 631,98  
tri sélectif = 33 28,90*

*Suppression du budget annexé  
plus nécessaire pour boncher la  
TOA à 5,5. (à quand rénovation)*

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,  
Jean-Luc GUILHOT

Office de Tourisme a refle' facturs piscine 2006 qui avaient  
du être payés par ce TA.

1670 € (electricité France) à reverser à l'Office  
Telecom - analysis -)

PARPA = P<sub>2</sub> pour trouver personnel - charges de travail administratif

80,1322f -  
00,8518e -

pour les besoins de l'Office de Tourisme  
TAA de 2006 (à déposer au service)

